



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte jeunes

Question écrite n° 41882

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les problèmes actuellement rencontrés par la « carte jeunes », notamment dans les Hautes-Pyrénées. Lors de sa réunion plénière du 25 juin 1999, le conseil départemental de la jeunesse (CDJ) des Hautes-Pyrénées s'était donné pour objectif de « clarifier le positionnement de la carte jeunes » dans ce département. A cet effet, trois enquêtes avaient alors été diligentées simultanément auprès de la Société Carte Jeunes, des commerçants partenaires du département et, enfin, auprès des jeunes des Hautes-Pyrénées, afin de dresser un état des lieux précis. Le rapport final de cette enquête a été remis aux membres du CDJ 65, le 29 janvier dernier. Ses conclusions établissent clairement que la carte jeunes n'est plus, d'une part, un atout majeur pour les 15-25 ans car, à première vue, elle n'offrirait plus d'avantages suffisamment importants pour les jeunes et que, d'autre part, elle souffrirait d'un important manque d'information et de commercialisation. De même, il établit clairement que les BIJ des Hautes-Pyrénées n'auraient pas reçu d'informations précises et récentes concernant cette carte depuis 1996, et que les avantages proposés par elle ne correspondraient plus aux besoins et attentes actuels des jeunes, ceci alors que les 15-25 ans n'ont jamais été aussi gros consommateurs. Sur la base de ce constat fait dans les Hautes-Pyrénées, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre afin de redonner à la carte jeunes toute son attractivité auprès des 15-25 ans.

Texte de la réponse

L'étude réalisée en 1999 à la demande de la direction départementale de la jeunesse et des sports des Hautes-Pyrénées, suite à l'initiative du conseil départemental de la jeunesse, a confirmé la nécessité de réévaluer la carte jeunes qui n'offre pas aux jeunes de ce département les avantages et les services qu'ils attendent, notamment en matière d'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs. Un tel constat n'est pas limité au département des Hautes-Pyrénées, ce qui explique que la diffusion de la carte jeunes sur l'ensemble du territoire national ait plafonné à 600 000 exemplaires en 1999. Il faut d'ailleurs observer que ce chiffre, inférieur aux objectifs, n'a été atteint que grâce aux bons résultats enregistrés depuis deux ans en région parisienne avec la carte Imagine « R », à laquelle la carte jeunes est adossée. Par ailleurs, la société Carte Jeunes SA, concessionnaire depuis avril 1995 de l'exploitation de la carte jeunes, a rencontré d'importantes difficultés pour honorer les termes du contrat conclu avec l'Etat ; elle n'a pu de ce fait remplir ses obligations, qui prévoyaient notamment la mise au point et la généralisation d'une carte à puce multiservices destinée aux jeunes âgés de moins de 26 ans. Dans ces conditions, il a été prévu de mettre fin au contrat conclu en 1995 entre l'Etat et la société Carte Jeunes SA et de « repositionner » la carte jeunes, non comme un produit commercial, mais comme un ensemble de services permettant l'accès effectif des jeunes à un certain nombre de droits en matière de transports, de logement, de santé, de loisirs, etc. Le ministère de la jeunesse et des sports veillera bien entendu, dans l'attente du nouveau dispositif, à ce que les actuels adhérents de la carte jeunes conservent leurs droits jusqu'à la date d'expiration de leur carte.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41882

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 février 2000, page 1114

Réponse publiée le : 17 avril 2000, page 2482